St Christophe sur Condé

Les nouvelles de St Christophe sur Condé

BULLETIN COMMUNAL N°4
Janvier 2010

Edito du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le numéro 4 de notre bulletin communal « Les nouvelles de Saint Christophe » est désormais en votre possession.
Celui-ci à la particularité de contenir en son milieu un supplément de quatre pages dédié à l'inauguration du monument aux Morts.
Vous y retrouverez un certain nombre d'informations concernant la vie municipale et les décisions prises par vos élus. Ceux-ci essaient d'œuvrer au quotidien, à mes côtés, pour tenter d'améliorer la vie des Saint-Christophiens. Cela devient difficile : dernier maillon de la chaîne républicaine, la commune doit faire face à un dilemme : continuer d'investir afin de démontrer qu'elle « existe », mais avec des crédits budgétaires toujours en diminution. C'est cette tâche que nous devons relever. L'année 2010 sera sans doute décisive pour vos élus, pour vous, administrés et pour les collectivités territoriales.
Malgré tout, le Conseil Municipal et moi-même souhaitons aux habitants de la commune, une bonne et heureuse année 2010.

Pierre BLANCHETIERE,
Maire de Saint Christophe Sur Condé

Sommaire :

Permanences des élus, état civil, informations générales, le saviez-vous p.2
Au cours du semestre... ..... p.3 - 4
Réalisations et projets du Conseil p.5
Compte administratif 2009 ..... p.6
Un peu d'histoire p.7
Informations utiles p.8
Encart central : l'inauguration du monuments aux Morts

Permanences des élus

Ouverture de la mairie
Lundi et vendredi de 17 h à 19 h (Pendant les vacances scolaires, la mairie sera ouverte uniquement le lundi de 17 h à 19 h)
Téléphone/fax : 02 32 56 02 57
mairie.stchristophesurconde@orange.fr

Permanences du Conseiller général : M. Alain HUARD
Saint Georges du Vièvre : le 1er mercredi du mois de 10 h à 12 h
Lieurey : le 1er samedi du mois de 10 h à 12 h
Saint Christophe Sur Condé : le 1er lundi du mois de 17 h à 19 h

Permanences du Président de la Communauté de Communes : M. Etienne LEROUX
Saint Georges du Vièvre – Maison du canton : le lundi de 10 h à 12 h

Etat civil

NAISSANCES

Giusy BONNEGENT	né le 18 avril 2009	à Equemauville (Calvados)
Yaël CANNY	né le 26 avril 2009	à Bernay (Eure)
Nathan CHAISE	né le 28 mai 2009	à Bernay (Eure)
Moïra COHAN	née le 2 juillet 2009	à Rouen (Seine-Maritime)
Léonie BENARD	née le 7 septembre 2009	à Bernay (Eure)
Lylia BARBOSA DE ARAUJO	née le 19 novembre 2009	à Bernay (Eure)
Noa PETIT	né le 3 décembre 2009	à Bernay (Eure)

MARIAGES

Pascal CAYRE et Aniéce TROUILLET	le 4 juillet 2009
Dimitri BRISMONTIER et Isabelle DELAMARE	le 5 septembre 2009

DÉCÈS

Madame Thérèse LAHAYE	le 7 février 2009
Madame Marie-Louise TANTAIS	le 20 février 2009
Madame Lucienne BEAUFRERE	le 12 novembre 2009

Informations générales

Nombre d'inscrits sur les listes électorales : 295
Nombre de permis de construire pour maisons individuelles : 7
Nouveaux arrivants : Nous souhaitons la bienvenue aux 25 nouveaux habitants qui se sont installés sur notre commune.

Dates à retenir :

13 mars 2010 : Crêpes offertes par la commune à la salle communale
14 et 21 mars 2010 : Elections régionales

Le saviez-vous ? Le drapeau tricolore...

Le drapeau de la France ou drapeau tricolore (bleu, blanc, rouge) est l'emblème national de ces deux derniers siècles, sanctionné par l'article 2 de la Constitution Française de 1958. Il date de 1794 et fut dessiné par Louis David (1748-1825) à la demande de la Convention, mais ses origines sont plus anciennes et remontent aux trois couleurs de la liberté (14 juillet 1789), identiques aux trois couleurs utilisées par les différents pavillons français d'Ancien Régime. Le drapeau tricolore est le pavillon officiel de la France depuis 1794 et le drapeau officiel des armées depuis 1812 à l'exception des périodes : 1814-1815 et 1815-1830.
« Le fait au cours d'une manifestation organisée ou réglementée par les autorités publiques, d'outrager publiquement l'hymne national ou le drapeau tricolore est puni de 7 500 € d'amende. Lorsqu'il est commis en réunion, cet outrage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. » (Article 433-5-1 du Code pénal)

Nous en appelons à votre civisme...

Un certain nombre de vols, dégradations sont à déplorer dans notre commune. Depuis quelques mois, cette délinquance est grandissante et inquiétante. Soyons responsables et respectons le bien commun ! Nous payons tous des impôts. Autant qu'ils servent utilement au lieu de payer des dégradations qui auraient pu être évitées.
Attention aussi aux chiens en divagation qui peuvent occasionner des accidents !

Le Doult Mulet a été rendu dangereux dans son débit en raison de quantité de gravats, déchets verts qui y ont été déversés depuis quelques mois. Nous en appelons au civisme des habitants de la commune. La commune est condamnée d'engager de gros travaux coûteux de curage du Doult. Merci d'avance !

Réunions du Conseil Municipal

17 juin 2009

Carte communale :

Rythme de construction sur les 10 prochaines années. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le prestataire chargé du suivi de l'élaboration de la carte communale a présenté son rapport de présentation en réunion le 11 mai 2009 où étaient présents les services de l'Etat et les réseaux.

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce rapport de présentation.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de se déterminer sur le rythme de construction des 10 prochaines années.

En conséquence, le Conseil Municipal retient la proposition de 2 à 3 constructions par an en moyenne sur 10 ans. Ensuite, il examine les zones qui seraient susceptibles d'être constructibles. Il souhaite souligner l'importance de la préservation des haies, des mares et des talus ainsi que la sauvegarde des sites remarquables : église, manoir et enceinte fortifiée.

Il est nécessaire de dire et rappeler que les haies, mares et talus ont un aspect écologique essentiel. La faune et la flore qui y cohabitent sont nécessaires. Ces éléments permettent aussi de drainer un terrain et d'éviter les eaux de ruissellement ainsi que l'érosion. Enfin, il faut souligner l'aspect bocager de ces paysages typiquement normands.

Demande de protection de la salle de classe

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite demander le classement de l'intérieur de la salle de classe auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Un inventaire du mobilier avait été réalisé le 6 octobre 2006.

Conformément à la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, Monsieur le Maire rappelle que « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation » peuvent être inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) par arrêté du Préfet de Région.

Monsieur le Maire donne lecture des contraintes imposées dans le cadre d'un classement d'un bâtiment à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le classement de l'intérieur de l'ancienne salle de classe à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander le dossier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie.

Frais scolaires école de St Grégoire du Vièvre

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la commune de Saint Grégoire du Vièvre qui fixe à : 350 € par élève fréquentant l'école primaire (1 élève) la participation aux frais de scolarité au titre de l'année 2008-2009.

La participation de la commune de Saint Christophe Sur Condé s'élève donc à 350,00 €.

Au cours du semestre...(suite)

14 octobre 2009

Frais de fonctionnement école de Campigny

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de la commune de Campigny qui fixe à : 564 € par élève fréquentant l'école maternelle (2 élèves), et à 275 € par élève fréquentant l'école primaire (1 élève)
la participation aux frais de scolarité au titre de l'année 2008-2009.
La participation de la commune de Saint Christophe Sur Condé s'élève à donc à 1 403,00 € pour les trois élèves domiciliés sur la commune.

Nomination d'un délégué et d'un suppléant afin de représenter la commune au collège de Montfort Sur Risle

La commune envoie quotidiennement cette année 19 élèves au collège Marcel-Marceron de Montfort-Sur-Risle.
Elle paie annuellement une participation à la Communauté de Communes qui est propriétaire du gymnase.
Il est nécessaire d'élire un représentant pour siéger à la Communauté de Communes Val de Risle, compétence « Gymnase ». Madame Béatrice BLONDE est élue représentante titulaire et Monsieur Pierre BLANCHETIERE est élu suppléant.

Instauration de la Taxe Locale d'Equipement

Compte tenu des dépenses occasionnées par la création de constructions nouvelles sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal décide d'instituer la taxe locale d'équipement au taux de 2,5 % à compter du 1er janvier 2010.
Le Conseil Municipal décide d'exempter de la taxe :
- les bâtiments à usage agricole, artisanal et commercial,
- les constructions à usage d'habitation bénéficiant d'un financement HLM ou primes et prêts du Crédit Foncier édifiées pour leur compte, ou à titre de prestataires de services par les organismes d'HLM.

16 décembre 2009

Signature d'un emprunt avec la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, et après en avoir délibéré, décide qu'afin de financer différents programmes d'investissements (aménagement accès handicapés, réagencement de la mairie, carte communale, travaux de réparation sur un ouvrage appartenant à la commune), la commune de Saint Christophe Sur Condé décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Montant : 25 000 € (vingt cinq mille euros)
- Taux : 3,96 %
- Durée : 15 ans
Remboursement annuel : 2 242,24 €

Demande de subvention pour un voyage d'études

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant du collège Marcel-Marceron de Montfort-Sur-Risle pour deux élèves domiciliées sur la commune.
Ce voyage se déroule dans le cadre du projet « Histoire et Mémoire ». Il a pour but la visite du camp de concentration de Mauthausen et de camps annexes, ainsi que la participation aux cérémonies internationales de commémoration de la libération du camp.
Il est à souligner que le collège de Montfort sera seul représentant des collèges de France lors de cette cérémonie.
Le voyage aura lieu du 7 au 12 mai 2010.
Le coût global est de 301 €.
Le Conseil Municipal souligne l'importance d'un tel événement et est honoré que deux élèves de la commune puissent participer à ce voyage ; décide de participer au financement de ce voyage à hauteur de 150 € par élève, soit un coût de 300 €.

Demande de subvention pour un voyage socio-éducatif

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant du collège Marcel-Marceron de Montfort-Sur-Risle pour deux élèves domiciliées sur la commune.
Ce projet prévoit un séjour à Morzine qui aura lieu du 10 au 16 janvier 2010.
Le coût global est de 340 € par élève.
Le Conseil Municipal décide de participer au financement de ce voyage à hauteur de 100 € par élève, soit un coût de 200 €.

L'inauguration du monument aux Morts de Saint Christophe sur Condé

11 juillet 2009

En présence de

Monsieur Hervé MORIN, *Ministre de la Défense*

Monsieur Hervé MAUREY, *Sénateur-Maire de Bernay*

Monsieur Marc VAMPA, *Député de l'Eure*

Monsieur le Colonel Jean-Pierre DURAND, *Délégué du Souvenir Français*

Monsieur Alain HUARD, *Conseiller Général du canton de Saint Georges du Vièvre*

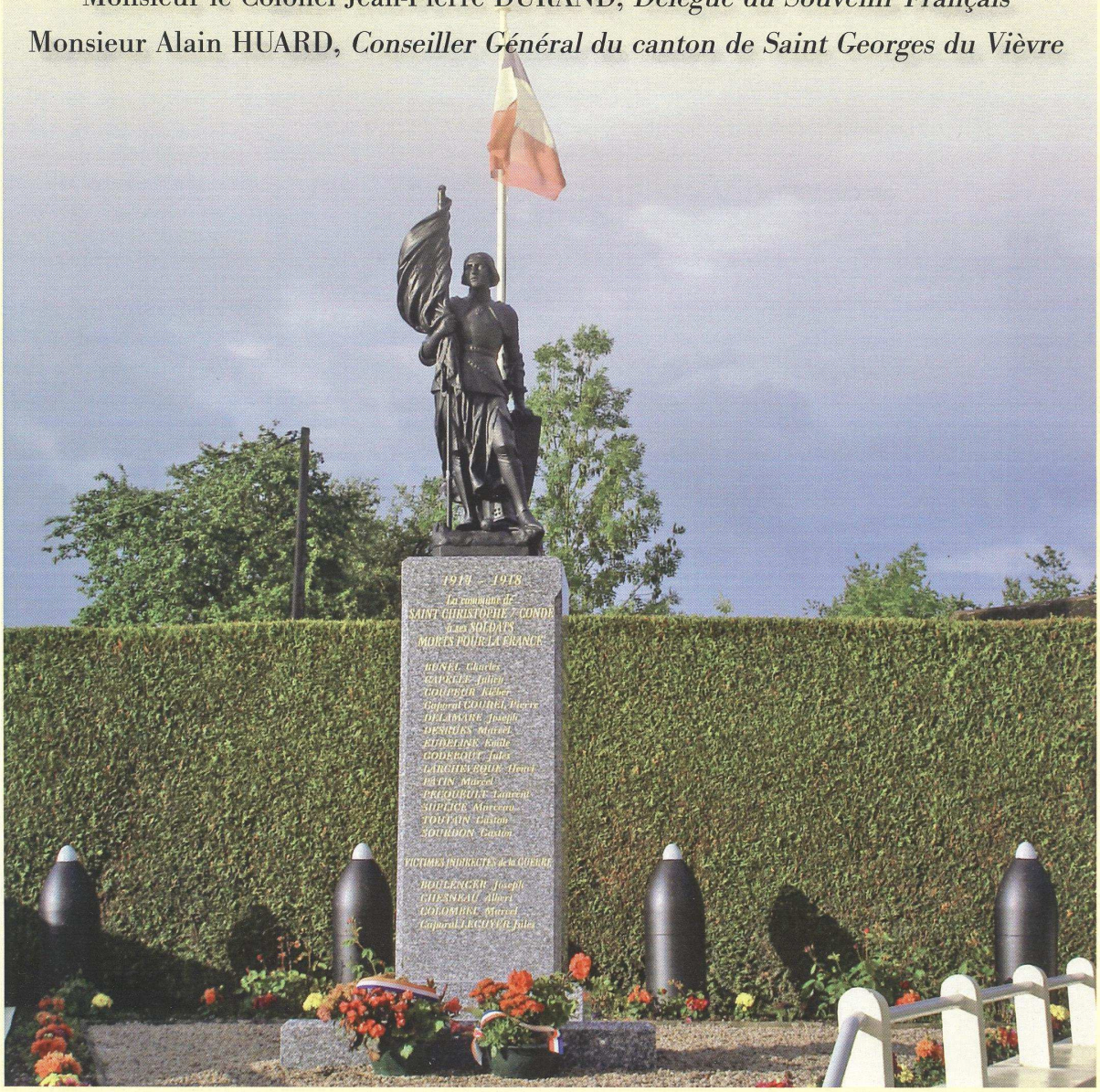

Le monument inauguré le 21 janvier 1921

Le monument initial commémore le sacrifice de 18 soldats morts au champ d'honneur durant la 1ère Guerre Mondiale.
Inauguré en 1921 par le Député de l'époque, Henry LE MIRE et par le Maire, Henry FEREY DU COUDRAY, le monument est surmonté de la statue de Jeanne d'Arc.

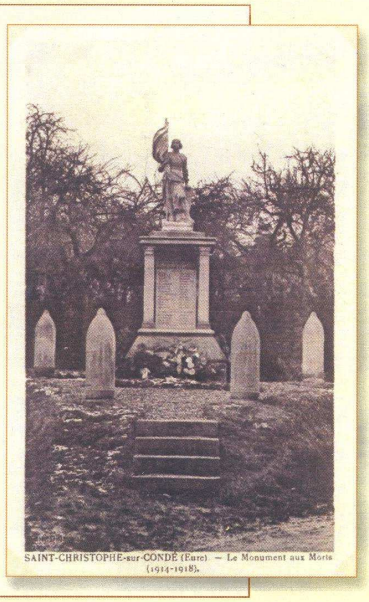
SAINT-CHRISTOPHE-sur-CONDÉ (Eure). — Le Monument aux Morts (1914-1918).

88 ans après l'inauguration du premier monument aux Morts, un nouveau monument est inauguré en présence de personnalités qui ont bien voulu aider la commune à financer ce projet.

La population au rendez-vous pour cette inauguration

Les représentants des associations d'anciens combattants du canton de Saint Georges du Vièvre devancent les personnalités pour la montée vers le monument

Le ruban est coupé par Pierre BLANCHETIERE, Maire en présence des personnalités et de jeunes du village.

La population rassemblée autour du monument lors de la minute de silence. Les gerbes ont été déposées par Hervé MORIN, Ministre de la Défense ; Pierre BLANCHETIERE, Maire de Saint Christophe Sur Condé et par Bernard VARIN, président de l'association des anciens combattants.

Réalisations et projets du Conseil Municipal

1) La carte communale : Le Conseil Municipal a déjà statué sur un pré-zonage des zones constructibles. Il a été retenu trois zones : le Bourg, la Communette et le Hamel. Pour cela, nous avons tenu compte de six éléments : des problèmes d'alimentation en eau et en électricité dans certains hameaux du village ; de la sauvegarde des terres agricoles ; du bâti déjà créé ; de la sauvegarde du milieu naturel : A titre d'exemple, le Doult Mulet a été placé en zone « Natura 2000 » par les services de l'Etat ; des sites remarquables sont à protéger : église, manoirs, enceinte fortifiée ; des cavités souterraines très importantes sur notre territoire : 9 marnières et 2 bétoires sont recensées ainsi qu'un glissement de terrain mais cette zone n'est pas localisée précisément.

Pour l'établissement de cette carte, il sera procédé à une enquête publique réalisée par un commissaire enquêteur indépendant. Les propriétaires seront tous avisés par courrier et devront répondre à un questionnaire. Toutes vos remarques seront prises en compte. La décision définitive reviendra au Préfet.

Atlas des cavités souterraines de l'Eure

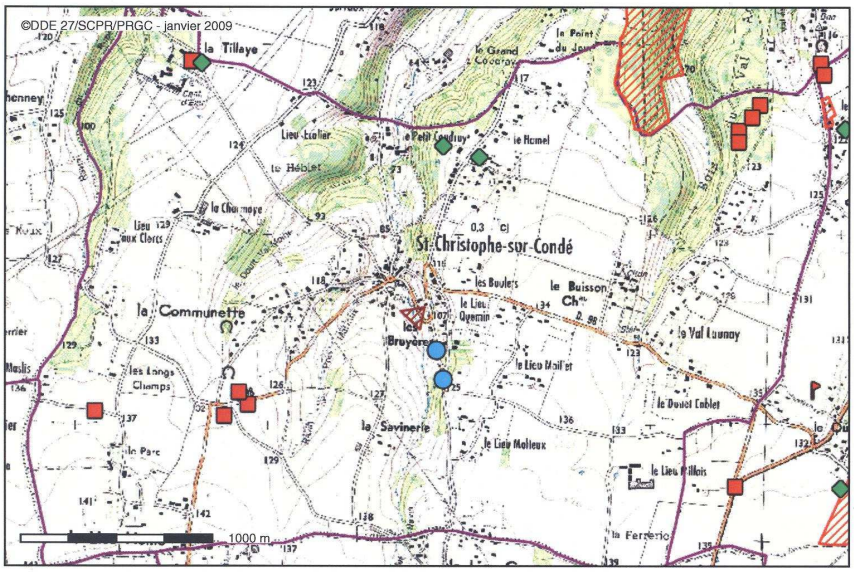

Description :
Recensement non exhaustif des indices de cavités souterraines et de mouvements de terrain ; informations recueillies par la DDE de l'Eure.

2) Eclairage publique du centre-bourg : Le coût est de 16 000 €. La municipalité a pris en charge 5 500 €. Le reste a été pris en charge par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure). Monsieur Ladislas PONIATOWSKI, président du SIEGE est venu inaugurer le début du chantier le 11 septembre 2009. Nous remercions les techniciens de l'entreprise sous-traitante et les intervenants du SIEGE pour cette belle réalisation. Enfin, la commune remercie le SIEGE pour sa contribution financière sans laquelle ce projet n'aurait pu être réalisé.

3) Aménagement d'une salle de réunion : Une salle de réunion et de confidentialité a été aménagée pour vos entretiens avec vos élus (Maire, Conseiller général). Celle-ci est mise à disposition pour les réunions du Conseil Municipal.

4) Salle des fêtes : La mise en conformité des entrées et sorties par des portes anti-panique a été réalisée. L'installation d'une ligne téléphonique « Téléséjour » (qui permet d'appeler uniquement les numéros suivants : 15, 17 et 18) a été mis en place. Voici la ligne téléphonique de la salle des fêtes : 02 32 42 70 45. Les locataires de la salle ne peuvent pas appeler d'autres numéros que ceux mentionnés ci-dessus mais peuvent recevoir des appels.

5) Nous envisageons un réaménagement de la mairie afin de vous recevoir dans de meilleures conditions. Le couloir d'entrée sera aménagé en salle d'attente.

6) D'ici quelques mois, la commune va entreprendre des travaux lourds mais indispensables auprès de l'ancienne poste. Une voûte située sous le trottoir pourrait à terme devenir dangereuse. Il convient donc de la réhabiliter. L'entreprise GIFFARD travaux publics va être missionnée pour ces travaux.

Compte administratif 2009

Le compte administratif est un document budgétaire voté par le Conseil Municipal. Il retrace la totalité des écritures budgétaires autant en dépenses qu'en recettes. Un budget compte deux sections : le fonctionnement et l'investissement.
Pour l'année écoulée, voici comment se présente le compte administratif :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 136 973,54 €

- Dépenses à caractère général : ..... 20 %
  (Eau, électricité, entretien des bâtiments, petit équipement, matériel administratif…)
- Charges de personnel : ..... 42,5 %
  (Salaires et charges)
- Opérations d'ordre : ..... 7 %
  (équilibre la section d'investissement)
- Charges de gestion courante : ..... 30,5 %
  (Frais scolaires, indemnités, subventions…)

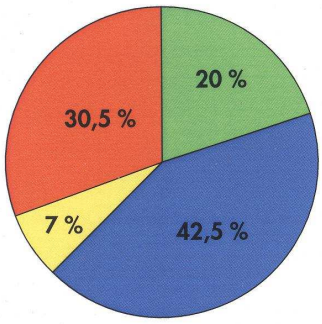

Recettes : 189 914,07 €

- Excédent de fonctionnement : ..... 23,3 %
  (excédent de l'an dernier)
- Produits de gestion courante : ..... 8,2 %
  (Remboursements divers)
- Impôts *(Dus par les habitants)* : ..... 4,5 %
- Taxes diverses *(Pylônes électriques…)* : ... 10,2 %
- Dotations de l'Etat : ..... 45,3 %
- Revenus des immeubles : ..... 7 %
  (Loyers des logements de la commune, locations salle des fêtes)
- Autres recettes diverses : ..... 1,5 %

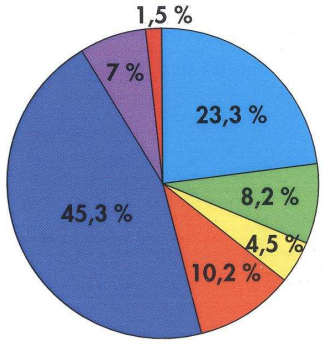

Les dépenses de fonctionnement permettent à la commune d'assurer le bon déroulement de son activité et de payer son personnel. En contrepartie, elle reçoit des dotations (sommes versées par l'Etat) et des aides par le Conseil Général. Ce sont les deux gros financeurs des communes. Comme vous pouvez le constater, les dotations représentent 45,3% de nos recettes. Il est à noter que les impôts dus par les habitants (4 taxes d'imposition : Taxe professionnelle, taxe d'habitation, taxe foncier bâti et non bâti) ne représentent « que » 4,5% de nos ressources. C'est sur ce seul levier que le Conseil Municipal peut agir.

En ce que concerne la section d'investissement, nous pourrions la résumer grâce au tableau ci-dessous :

Travaux	Coût	Financement
Monument aux Morts	11 500,00 €	- Ministère de la Défense : ..... 1 600,00 € - Réserve parlementaire (M MAUREY) : ..... 1 500,00 € - Association du Souvenir Français : ..... 1 150,00 € - Autofinancement de la commune : ..... 7 250,00 €
Travaux d'aménagement salle des fêtes	2 971,11 €	- Autofinancement de la commune : ..... 2 971,11 €
Porte vitrée de la mairie	2 316,53 €	- Autofinancement de la commune : ..... 2 316,53 €
Carte communale	4 520,28 €	La carte n'est pas encore achevée. Nous attendons qu'elle soit achevée pour demander les subventions : - Réserve parlementaire (M PONIATOWSKI) : ..... 2 000,00 € - Conseil Général : ..... 858,00 €

Comme vous le remarquez, le budget d'une commune est un exercice délicat. Nous n'avons que peu de moyens pour agir. Cependant, nous essayons d'œuvrer pour le bien commun.

Un peu d'histoire...

Dans les archives communales, quelques documents oubliés sur une période trouble...

La recherche de documents sur l'histoire de notre commune m'a permis d'être en possession d'un « **état des prestations de logement et de cantonnement** ». Ce document est daté du 2 août 1941. Il mentionne la liste des personnes de la commune dont les logements furent réquisitionnés par les troupes allemandes de passage dans la région. En effet, en 1941, durant deux nuits, les 15 et 16 juin, 130 hommes (dont un officier et 13 sous-officiers) et 20 chevaux ont séjourné chez 16 habitants du village.

Avec ce document, une lettre datée du 18 juillet 1941 est signée par Henry FEREY. Celle-ci est ainsi rédigée : « *Monsieur le Maire, conformément aux règlements en vigueur, j'ai l'honneur de vous déclarer que sur la réquisition des autorités occupantes, j'ai dû loger pendant les journées des 15 et 16 juin dernier, trente-sept soldats Allemands dans mes appartements au château de la Thillaye et je vous prie en conséquence de me faire remettre l'indemnité prévue à laquelle j'ai droit. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée. Monsieur FEREY DU COUDRAY* » *La note de frais en question est jointe avec le calcul :*

« *Sous-officier : 1 ..... 6 frs*
Homme accompagnant le sous-officier : 1..... 6 frs
Hommes de troupe couchés sur des matelas : 12 ..... 48 frs
Hommes de troupe couchés sur de la paille : 23
Tous ces hommes ont été logés dans le château même.»

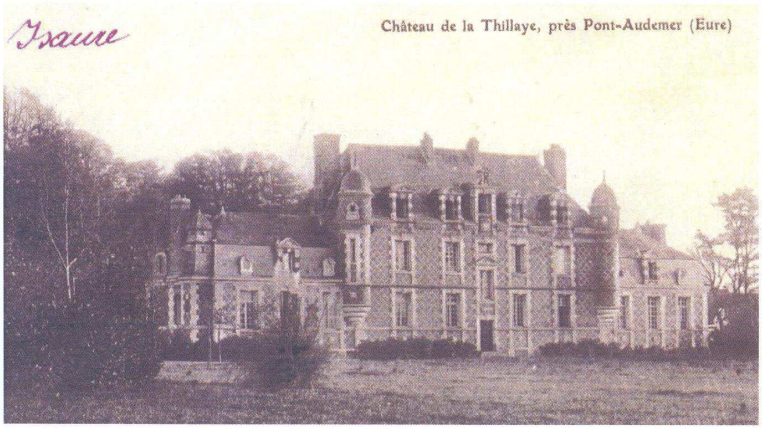

Les 16 habitants qui ont logés les 130 hommes et 20 chevaux l'ont fait sur réquisition. La situation de la commune était en effet idéale avec deux châteaux, un manoir et quelques grandes demeures. Le Maire de l'époque, le Colonel Louis MARTIN, a hébergé chez lui l'officier allemand menant les hommes de troupe. Celui-ci avait été nommé par arrêté préfectoral en date du 1er mars 1941. L'ancien Maire, Fernand DONNET, Maire depuis 1929 était jugé trop frileux à la politique « collaborationniste ». Il a donc été congédié. Rien d'autre n'a été précisé sur le séjour de ces 130 soldats, dans les archives communales.

En revanche, un autre document est très intéressant. Il s'agit d'une missive adressée par le Maréchal des Logis Chef, commandant la Brigade de gendarmerie de Saint Georges du Vièvre au Maire de Saint Christophe Sur Condé. En voici la teneur : «*Il m'a été signalé que des véhicules particuliers, notamment des camions automobiles circulaient avec un drapeau tricolore dans le but de se signaler aux avions anglo-américains. Le port du drapeau tricolore ayant été interdit par les ordonnances des autorités allemandes, il vous appartient de prévenir la population, que les personnes faisant usage de cette signalisation s'exposent à des méprises de la part des troupes en déplacement.*»

Enfin, il y a des documents concernant l'arrestation des jeunes réfractaires au STO dont je parlais dans le dernier numéro du bulletin. Une « liste du personnel enlevé par les Allemands dans la soirée du 9 juin 1944 » fait état de 9 personnes arrêtées. Cinq d'entre elles retrouveront la liberté mais une lettre datée du 27 septembre 1944 mentionne le sort qui est réservé aux quatre compagnons d'infortune et qui ne reviendront pas : « *Nous sommes toujours sans nouvelles des quatre autres depuis la Libération. Ils auraient été vus à Compiègne, probablement en route pour l'Allemagne.* »

Mathieu Baré
Secrétaire de mairie

Informations Utiles

Les services de la Communauté de Communes :

- Accueil : 02 32 42 80 60
- Aide à domicile : 02 32 42 89 38
- Environnement : 02 32 42 82 43
(Assainissement et déchetterie)

- Déchetterie : 02 32 57 17 12
Déchetterie de Saint Georges du Vièvre
Les horaires de la déchetterie sont les suivants (valables toute l'année) :
Mardi de 14 h à 18 h
Mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Jeudi de 14 h à 18 h
Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- Relais Assistantes maternelles : 02 32 42 33 17
- Voirie : 02 32 56 33 79

Services publics

- ALLO Service public : 39 39
- ANPE Bernay : 02 32 43 22 40
- ASSEDIC Bernay : 02 32 43 27 57
- Assistante sociale : 02 32 41 19 60
- Conciliateur de justice : 02 32 42 81 85
- Direction de l'Equipement : 02 32 20 31 00
- EDF Dépannage : 08 10 33 30 27
- GDF Dépannage : 08 10 33 33 27
- Gendarmerie St Georges : 02 32 42 80 17
- Pôle social Pont-Audemer : 02 32 41 76 74
- La Poste St Georges du Vièvre : Ouverture du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et le samedi de 9 h à 12 h 02 32 42 81 49
- Service des eaux dépannage : 02 35 95 92 80
- Préfecture : 02 32 78 27 27
- Sous-Préfecture Bernay : 02 32 46 76 87
- Trésorerie de Pont-Audemer : 02 32 41 03 45
- Maison de justice : 02 32 41 78 90

- Service Public d'Equarrissage (Groupe CAILLAUD) Saint Langis Lès Mortagne (Orne) de 8 h à 18 h : 0 825 000 008

Numéros d'urgence

- SAMU : 15
- Pompiers : 18
(depuis un portable) : 112
- Samu social : 115
- (Pour les personnes sans abri)

Santé

- Médecins Montfort S/ Risle : 02 32 56 02 00
- Dr Beauchesne - Montfort S/ Risle : 02 32 56 02 70
- Médecins St Georges du Vièvre : 02 32 42 81 20
- Médecins le week-end : 02 32 33 32 32
- Pharmacien St Georges du Vièvre 02 32 42 81 07
- Infirmiers :
St Georges du Vièvre : 02 32 42 86 46
Lieurey : 02 32 57 90 78
Corneville/Risle : 02 32 57 10 51
Campigny : 02 32 42 98 54

Vie paroissiale

Paroisse MONTGEOLY
14 rue Saint Pierre
27 290 Montfort Sur Risle
Téléphone : 02 32 56 10 81

Changement de domicile

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, il est cependant recommandé aux nouveaux habitants de se faire connaître en mairie.

Titres d'identité :

Liste des pièces nécessaires :

Carte d'identité : 2 photos d'identité (Il est conseillé de les faire chez un photographe), copie intégrale de votre acte de naissance, justificatif de domicile, ancienne carte d'identité s'il s'agit d'un renouvellement. S'il s'agit d'une **perte ou d'un vol**, la déclaration de la gendarmerie vous sera réclamée avec 25 € en timbres fiscaux (Même coût pour les mineurs).

Pour le passeport, nous vous demandons de vous adresser à une mairie disposant du matériel permettant la confection de votre nouveau passeport biométrique (Pont-Audemer, par exemple)

Vous devez vous présenter avec les pièces suivantes : 2 photos d'identité ; copie intégrale de votre acte de naissance ; justificatif de domicile ; 88 € en timbres fiscaux (pour un adulte), 19 € pour les enfants entre 0 et 14 ans, 44 € pour les enfants entre 15 et 18 ans.

Attention, les délais pour la délivrance de titres d'identité sont considérablement allongés (6 semaines pour une carte d'identité et entre 8 et 10 semaines pour un passeport biométrique). Il est demandé de ne pas vous y prendre à la dernière minute.

Imp. Offset Infos - 27450 St ETIENNE L'ALLIER - 02 32 42 82 19